



PROJET DE SERVICE DU POLE PETITE ENFANCE ARCHE AGGLO

Rappel du cadre règlementaire :

Le code de l'Action Sociale et des Familles (article L2414-1-1) définit les missions d'accueil du Jeune Enfant.

« L'accueil du jeune enfant consiste à prendre régulièrement ou occasionnellement soin d'un ou de plusieurs jeunes enfants à la demande de leurs parents ou responsables légaux en leur absence ou, en tant que de besoin ou de manière transitoire, en leur présence. »

L'accueil de jeunes enfants est assuré par

- Les assistants maternels salariés par des particuliers employeurs
- Les établissements d'accueil du Jeune Enfant
- Les services qui assurent la garde de jeunes enfants au domicile des parents

Les personnes qui assurent l'accueil du jeune enfant :

- « Veillent à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés.
- Contribuent à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale
- Contribuent à l'inclusion des familles et à la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité.
- Mettent en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques.
- Favorisent la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales.
- Favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes. »



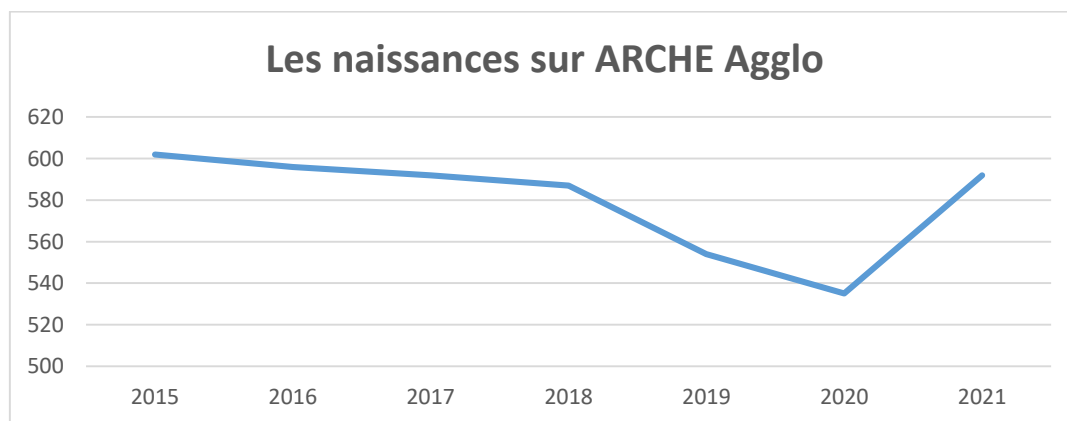
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARCHE Agglo

ARCHE Agglo est issue de la fusion de 3 Communautés de Communes le 1^{er} janvier 2017 (Hermitage-Tournonais, Pays de l'Herbasse et Pays de St Félicien).

ARCHE Agglo en chiffres :

Elle regroupe sur 498 km², 41 communes (certaines plus rurales et d'autres plus urbaines) réparties sur les départements de l'Ardèche et de la Drôme et compte 56 000 habitants.

Nous avons observé une baisse de la Natalité depuis 2015, excepté en 2021 où le nombre de naissances a très nettement augmenté (excepté sur le bassin de vie de St Donat sur l'Herbasse).



ARCHE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Naissances	602	596	592	587	554	535	592

ARCHE Agglo, sa politique sociale :

ARCHE Agglo a signé sa première Convention Territoriale Globale avec les CAF Ardèche et Drôme fin 2017, pour la période 2017-2021. Cette convention, véritable feuille de route partagée avec nos partenaires a été un plus pour notre territoire. Celle-ci, très globale, intègre nombre de nos compétences : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, Séniors, ...

ARCHE Agglo depuis l'automne 2021 a entrepris un travail autour de son projet de territoire qui doit aboutir courant 2022, dont les enjeux pour le volet social constitueront les axes de travail pour la CTG 2022-2026.



Le Service Petite Enfance :

Le service Petite Enfance est un service ouvert à tous. Il est là pour répondre aux besoins de tous, de façon adaptée et efficiente. ARCHE Agglo propose différents modes d'accueil sur son territoire : de l'accueil individuel (accueil au domicile des assistants maternels, maison d'assistants maternels) et de l'accueil collectif par le biais de crèches en régie, ou gérées par des associations, ce qui est le cas des crèches de Tournon gérées par l'association Planète Môme. Une micro-crèche privée est également en projet sur le territoire.

Il est le fruit d'une volonté politique dynamique, volontariste, au plus proche des besoins de ses habitants.

La Communauté d'Agglomération : ARCHE Agglo a souhaité mailler le territoire afin d'offrir des modes d'accueil de proximité. Ainsi, 13 crèches couvrent notre territoire avec des agréments différents selon les besoins locaux offrant 237 places au quotidien en collectivité. L'accueil individuel avec 349 assistants maternels en activité au 1^{er} janvier 2022, n'est pas en reste, en proposant 4 Relais Petite Enfance (ex RAM) afin d'être au plus près des usagers (enfants, parents et assistants maternels).

Même offre sur l'ensemble du territoire :

ARCHE Agglo a souhaité offrir la même qualité d'accueil à l'ensemble de ses habitants.

Au niveau de l'accueil collectif, nous avons un seul règlement de fonctionnement. Ainsi quel que soit l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant qui accueille l'enfant, le fonctionnement, la tarification, les prestations (fourniture de repas, des couches, ...) ... restent identiques.

De même, pour l'accueil individuel, ARCHE Agglo a souhaité doter ses 4 RPE d'un même règlement de fonctionnement et projet de fonctionnement.

Adaptation aux besoins et attentes :

Cette uniformité, n'est pas une uniformisation. L'ensemble des structures, de par leurs équipes, locaux, localisation et histoire, ne sont pas les mêmes et s'adaptent au mieux aux besoins locaux. Elles peuvent ainsi offrir un accueil pour des enfants jusqu'à 6 ans quand des accueils de loisirs de proximité n'existent pas ou n'offrent pas un accueil régulier. Mais dans ce cadre, les enfants de moins de 4 ans resteront prioritaires. Les horaires d'ouverture varient également d'une structure à l'autre, afin de répondre à des problématiques locales.

De la même façon, les animatrices des RPE s'adaptent aux spécificités locales, aux attentes des assistants maternels et aux besoins des enfants.



PROJET D'ACCUEIL

Offre d'accueil

Accueil individuel :

Nous avons enregistré une baisse du nombre d'assistants maternels sur l'ensemble du territoire d'ARCHE Agglo, depuis 2017, baisse similaire à celle nationale. Il est à noter cependant qu'en 2021, nous avons eu une légère hausse d'assistants maternels en activité.

Au 31.12.2017 : 470 assistants maternels agréés (423 en activité), soit 1 529 places

Au 31.12.2020 : 388 assistants maternels agréés (341 en activité) soit 1249 places

Au 31.12.2021 : 390 assistants maternels agréés (348 en activité) soit 1304 places

Sur St Barthélémy le Plain, une MAM avec un agrément de 8 berceaux est installée

ARCHE Agglo gère 4 Relais Petite Enfance (RPE) pour accompagner les parents employeurs de professionnels de l'accueil individuel, les professionnels eux-mêmes ainsi que les enfants accueillis.

Accueil collectif :

Nous avons 13 multi-accueils sur notre territoire, 11 en gestion directe et 2 gérés par une association « Planète Môme » sur la commune de Tournon offrant ainsi 237 places au quotidien.

Ces structures sont réparties sur l'ensemble du territoire :

- Du côté Ardéchois :
 - o La Courte Echelle à St Félicien (agrément de 12 berceaux)
 - o Perle de Lune à St Barthélémy le Plain (agrément de 10 berceaux)
 - o Croque Lune à Etables (agrément de 12 berceaux)
 - o Planète Môme à Tournon (agrément de 25 berceaux pour chacune des deux crèches)
- Du côté Drômois :
 - o Pomme d'Api à Tain l'Hermitage (agrément de 24 berceaux)
 - o Les P'tits Bouchons à Tain l'Hermitage (agrément de 20 berceaux)
 - o Couleur Grenadine à Pont de l'Isère (agrément de 20 berceaux)
 - o Les Marmottes à La Roche de Glun (agrément de 20 berceaux)
 - o Les P'tits Loups à Crozes Hermitage (agrément de 10 berceaux)
 - o Les Loupiots à Chanos-Curson (agrément de 10 berceaux)
 - o La Farandole à Beaumont Monteux (agrément de 10 berceaux)
 - o Les Lutins à St Donat sur Herbasse (agrément de 39 berceaux)



Ces structures proposent toutes deux types d'accueil : régulier et occasionnel, afin de s'adapter au mieux aux besoins des familles.

L'accueil occasionnel :

L'enfant est déjà connu de la structure, il est accueilli pour une durée limitée ne se renouvelant pas à un rythme prévisible à l'avance. Après une période d'adaptation progressive programmée, les inscriptions se font sur réservation. Cet accueil permet aux enfants de rencontrer d'autres enfants du même âge. Outre cet aspect de socialisation et d'éveil par le biais d'un mode d'accueil collectif, l'accueil occasionnel permet aux parents de concilier leurs impératifs personnels avec leur vie familiale. Ce peut être pour faire des démarches administratives, médicales, s'occuper des autres enfants ou tout simplement s'offrir un temps pour eux. Ce mode d'accueil peut également être en complément d'un autre mode d'accueil (chez un assistant maternel, par un membre de la famille, ...).

L'accueil régulier :

Pour ce type d'accueil, les parents doivent impérativement faire une préinscription. Les enfants sont connus et inscrits dans la structure sur un planning réservé en fonction des besoins des familles. Cet accueil fait l'objet d'un contrat renouvelable jusqu'aux 4 ans de l'enfant (ou jusqu'à 6 ans pour les crèches La Courte Echelle, Les Lutins, Perle de Lune et Croque Lune).

Accueils particuliers :

Il peut être proposé un accueil d'urgence afin de répondre à une situation de rupture de l'équilibre social ou familial ayant des répercussions sur l'accueil du jeune enfant. Les modalités de ces accueils sont spécifiées dans le règlement de fonctionnement.

Sur la Drôme, un dispositif de places réservées est proposé grâce à une convention tripartite avec les services du Département, ARCHE Agglo et les familles.

Enfants nécessitant une attention particulière :

Nous accueillons régulièrement des enfants nécessitant une attention particulière car en situation de handicap, atteint de maladie chronique ou autre.

Comme pour tout accueil, la directrice de l'Établissement reçoit les familles pour prendre connaissance des besoins de la famille, de l'enfant (et éventuellement de sa spécificité) et explique le fonctionnement de la structure. En prévision de l'accueil d'un enfant en situation de handicap, de maladie chronique et/ou nécessitant une attention particulière, elle peut prendre contact avec le Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) qui de par sa formation paramédicale pourra apporter un autre regard sur les besoins de cet enfant. Le RSAI, pourra



prendre contact avec la famille et l'inviter à rencontrer notre médecin de crèche. L'objectif d'un tel rendez-vous est de permettre au médecin de crèche et au RSAI de mener toutes les actions d'information ou de formation de l'équipe professionnelle pour que l'accueil de l'enfant s'effectue de façon optimale et en toute sécurité, par des professionnelles sèches et formées. Un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) pourra être demandé.

Notre objectif est qu'une fois ces procédures de préparation de l'accueil de l'enfant faites, celui-ci puisse être accueilli dans son individualité. Dans des situations complexes, les modalités et temps d'accueil seront discutées avec les parents afin que l'enfant vive sereinement et progressivement son entrée en crèche qui est souvent la première séparation d'avec sa famille.

L'équipe pourra solliciter le RSAI (et/ou le médecin de crèche) pour une observation de l'enfant, des questionnements, ... Les parents seront tenus informés et associés. Si besoin, le RSAI pourra accompagner la famille vers d'autres partenaires.

Nous demandons également aux parents de faire part aux professionnels de la crèche ou au RSAI de toute évolution de l'état de santé de ce dernier pour que l'accueil de l'enfant soit adapté à l'évolution de son état de santé.

Compétences professionnelles

Le Service Petite Enfance est un service qui propose donc un accueil collectif et un accueil individuel. Le souhait est de développer un travail transversal, complémentaire entre ces deux types d'accueil au service de la population. Ainsi, ARCHE Agglo développe des projets communs tels que des réunions de coordination communes, un travail sur des valeurs communes ou un accompagnement des professionnels dans l'approfondissement de leurs connaissances (par le biais de soirées d'information, ...) ; une meilleure connaissance des professionnels de la Petite Enfance entre eux, permettant ainsi de développer une offre d'accueil de qualité.

ARCHE Agglo, dans l'ensemble de ses services Petite Enfance accueille régulièrement des personnes en cours de formation. Ces stagiaires sont accueillis dans la limite des possibilités du service et sont accompagnés par les professionnels présents ce qui représente un véritable partage d'expérience, de connaissances, ...



Personnel administratif :

Une directrice de Pôle Petite Enfance (cadre supérieur de santé) est secondée par :

- une adjointe à l'accueil collectif,
- un adjoint à l'accueil individuel (recrutement en cours),
- une assistante comptable
- une assistante administrative

Relais Petite Enfance (RPE) :

ARCHE Agglo gère 4 RPE sur son territoire :

- Le RPE des collines (sur le bassin de vie de St Donat sur l'Herbasse)
- Le RPE des vignes (sur le bassin de vie de Tain l'Hermitage)
- Le RPE des coteaux (sur le bassin de vie de Tournon sur Rhône)
- Le RPE du plateau (sur le bassin de vie de St Félicien)

ARCHE Agglo propose un service de proximité aux usagers afin de pouvoir proposer aux enfants et aux assistants maternels des temps collectifs (ateliers) en limitant les trajets. Cette proximité des usagers crée une véritable dynamique sur le territoire.

ARCHE Agglo a souhaité offrir le même accompagnement des parents (information sur les modes d'accueil, accompagnement pour trouver un assistant maternel, pour la signature du contrat, ...) et des assistants maternels (accompagnement administratif, professionnel, ...) sur tout le territoire. Ainsi, les 4 RPE possèdent les mêmes Règlements et Projets de Fonctionnement.

Ceux-ci respectent la charte qualité de l'Ardèche notamment en terme du nombre de responsables animatrices par assistants maternels. Les 6 responsables animatrices des RPE (Educatrices de Jeunes Enfants ou Conseillères en Economie Sociale et Familiale) se réunissent régulièrement pour partager, développer des projets...

Multi-accueils :

Plus d'une centaine d'agents travaillent au sein des différents Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant. Ces professionnels ont des formations différentes (décrites ci-dessous), ce qui permet d'offrir aux enfants et aux parents un accueil pluridisciplinaire, avec toute la richesse qui en découle.



Chaque structure a dans son équipe :

- Une directrice (Educatrice de Jeunes Enfants ou Infirmière Puéricultrice)

Elle est chargée du respect du règlement de fonctionnement et avec son équipe de la mise en place de ce projet d'établissement. Elle est garante de la sécurité et du bien-être des enfants et accompagne les familles dans leur projet de mode d'accueil de leur enfant. Une continuité de direction est assurée par la Directrice, l'Educatrice de Jeunes Enfants ou une Auxiliaire de Puériculture, selon les crèches et les moments.

- Une Educatrice de Jeunes Enfants dans certaines structures conformément aux textes réglementaires

Si elle est en position d'adjointe, elle remplace la directrice en son absence. Elle a un rôle d'éducation, d'animation, d'éveil psychomoteur de l'enfant, ...

- Des auxiliaires de Puériculture

Elles sont chargées de dispenser les soins nécessaires au bon développement de l'enfant sous la responsabilité de la directrice. Elles sont au quotidien auprès des enfants et assurent ainsi les soins de base de l'enfant, contribuent à son éveil. Elles sont en relation quotidienne avec les familles.

- De personnes titulaires du CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance

Ces professionnelles sont également en relation avec les familles et auprès des enfants. Elles contribuent à un accueil de qualité des enfants.

Quelques personnes n'ont pas de diplôme dans la Petite Enfance, mais une grande expérience auprès des jeunes enfants et ont des missions similaires aux personnes titulaires du CAP AEPE.

- D'une personne qui assure les tâches de restauration liées aux cuisines satellites

Elle est responsable du bon fonctionnement de la cuisine satellite et du respect du Plan de Maîtrise Sanitaire. Dans certaines structures, ce sont les personnes titulaires du CAP AEPE qui assurent également cette mission.

- D'une personne qui assure l'entretien des locaux (dans les petites structures, la personne de restauration peut assurer les deux fonctions)

Pour l'aspect « entretien des locaux », la personne est garante de l'hygiène de la structure.

- Des agents (titulaires du CAP AEPE ou auxiliaires de puériculture) sont dits de pool et assurent le remplacement de leurs collègues.



Référent Santé et Accueil Inclusif

Cette mission est assurée par l'adjointe à l'accueil collectif à hauteur de 3.5 heures hebdomadaires, infirmière puéricultrice de formation. Les principales missions sont :

- Des actions de prévention, d'éducation à la santé (parents et professionnels)
- D'accompagner les professionnels pour l'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique, et notamment dans le cadre des Protocoles d'Accueil Individualisé
- D'accompagner les professionnels dans le cadre des informations préoccupantes
- De rédiger des protocoles médicaux

Un médecin de crèche (ou référent) est également rattaché à chacun des EAJE. Deux médecins assurent ces missions pour l'ensemble de nos crèches.

Formation :

ARCHE Agglo a une forte politique d'accompagnement de ses agents et ce à plusieurs niveaux :

- Par le biais de Validations des Acquis et de l'Expérience (VAE)

ARCHE Agglo a le souhait d'accompagner ses agents dans leur évolution professionnelle, en finançant et accompagnant chaque année 2 professionnels Petite Enfance dans des démarches de VAE.

- Par le biais de formations

ARCHE Agglo cotise au Centre National de la Fonction Publique Territoriale, permettant à ses agents de pouvoir bénéficier de formations adaptées à leurs besoins.

Les agents, peuvent également bénéficier de formations par le biais d'autres organismes.

Des formations « en intra » peuvent être proposées sur site afin de les adapter aux réalités de terrain.

- Par le biais d'Analyses de Pratiques

Le personnel des Multi-Accueils bénéficie d'Analyses de Pratiques avec des professionnels à raison de 5 par an au minimum. Ces temps permettent aux professionnels de prendre du recul, de revoir ses pratiques professionnelles,

- Par le biais de réunions d'information

Ces réunions peuvent être animées par des professionnels Petite Enfance ARCHE Agglo pour un partage d'expérience, de compétences et d'information.

Des personnes extérieures à ARCHE Agglo peuvent également être sollicitées sur des thématiques bien précises.



Ces réunions d'information sont évaluées, les agents sont invités à émettre leurs souhaits quant aux thématiques traitées.

Enfin, des réunions au sein de chaque établissement sont organisées mensuellement, permettant aux équipes d'avoir un temps hors présence d'enfants pour se poser, réfléchir, mettre en place des projets créant ainsi une véritable dynamique d'équipe.



PROJET EDUCATIF

Introduction

En 2015, Mme Laurence Rossignol, ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes missionne Mme Sylviane Giampino pour rédiger un rapport sur le thème « développement de l'enfant, modes d'accueil, formation du personnel ».

Après un travail collégial et pluridisciplinaire, le rapport a été rendu en mai 2016 avec 108 recommandations.

En novembre 2017, le ministère publie une feuille de route en s'appuyant sur le rapport Giampino.

Par arrêté en septembre 2021, une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant a été créée. Elle définit un socle commun à toutes les professions dont le cœur de métier est l'enfant.

Nous avons travaillé nos valeurs éducatives et donc les modalités d'accueil des enfants et des familles au sein du Service Petite Enfance à partir de cette charte ci-dessous.

Charte d'accueil : « 10 grands principes pour grandir en toute confiance :

- 1 Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille
- 2 J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5 Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6 Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7 Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui



m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

- 8 J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil
- 9 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10 J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

Après concertation de l'ensemble des professionnels du service Petite Enfance par le biais d'un questionnaire, nous avons fait le choix de décliner la charte en 3 grandes thématiques, piliers de l'accueil Petite Enfance

- L'enfant
- La famille
- Les professionnels

L'enfant :

Les différents modes d'accueil sont de réels lieux de vie pour l'enfant. Il peut y passer une partie de la journée, de la semaine, de l'année ou ne venir que sur des temps ponctuels. En finalité peu importe le temps passé ou le mode d'accueil, l'enfant est un être singulier qui a besoin pour grandir d'être reconnu dans sa dimension humaine, comme un être vulnérable mais également comme un être en devenir. Les professionnels positionnent l'enfant au centre de l'accueil et partagent ces valeurs et principes :

- L'enfant est accueilli en fonction de son âge, de sa famille, de ses capacités, de ses besoins mais aussi de ses fragilités, qu'il est primordial de reconnaître et de prendre également en compte. Les professionnels cherchent donc à connaître l'enfant dans son individualité et sous les différentes facettes définissant ses particularités afin de l'accueillir pour lui-même dans le but de lui donner la possibilité de développer ses compétences à son rythme et donc de l'amener vers l'autonomie.
- Le développement de l'enfant est considéré selon différentes dimensions qui interagissent de façon non linéaire. Le professionnel, ayant une vision globale du développement, accompagne l'enfant en répondant à l'ensemble de ses besoins tout en respectant son rythme. Le professionnel avec ses connaissances et en



observant l'enfant adaptera sa posture professionnelle et accompagnera les apprentissages de l'enfant en lui laissant le temps de faire par lui-même et surtout de ne pas faire à sa place. Cette posture place l'enfant comme acteur de son développement et permet une prise en compte de son individualité.

- Pour appréhender ce nouvel environnement sans ses parents, l'enfant doit s'y sentir en sécurité. Le professionnel organise pour chaque enfant une période d'adaptation (modulable d'un enfant à l'autre) qui se traduit par des temps d'accueil progressif permettant à l'enfant de se sentir bien, de construire sa confiance envers les autres et donc de se séparer de sa famille. Pour l'y aider les professionnels peuvent, entre autres, mettre en place la notion de référence apportant un repère à l'enfant et/ou en intégrant un objet transitionnel (lien entre sa maison et son mode d'accueil) qui accompagnera l'enfant tout au long de la journée. Les locaux sont également réfléchis pour maintenir la sécurité physique de l'enfant tant par l'aménagement de l'espace, tant dans le choix de mobilier adapté, que par l'omniprésence de professionnels.
- L'environnement est une ressource pour l'enfant, les professionnels souhaitent donc offrir à l'enfant un lieu adapté à son évolution, propice à son expérimentation mais également œuvrant à son bien-être. L'aménagement des locaux est donc réfléchi par l'équipe pour permettre à l'enfant la liberté dans son choix de jeux. Le professionnel n'interviendra pas dans le choix de jeux de l'enfant notamment en fonction de son genre.
- Pour que l'enfant puisse se déployer et apprendre, de nombreuses activités et jeux seront proposés par les professionnels mais également par des intervenants extérieurs. Les activités pourront être libres ou semi-dirigées mais jamais imposées. Elles répondront à sa soif de découvertes, qu'elles soient motrices, sensorielles, verbales, intellectuelles... L'enfant pourra peu à peu se familiariser et s'épanouir à son rythme. La venue d'intervenants extérieurs apporte une richesse supplémentaire tant sur la dimension relationnelle que sur la découverte de nouvelles activités.
- Que ce soit lors des ateliers du Relais Petite Enfance, au domicile de l'assistant maternel ou en accueil collectif, des temps de jeux « libres » sont également proposés, permettant ainsi à l'enfant de choisir ce qu'il souhaite faire, de développer son imagination, sa capacité de rêver, d'observer. Ces temps permettent à l'enfant de se ressourcer, de se retrouver, mais aussi de rencontrer l'autre, ... tout en étant sous la surveillance de l'adulte.
- La crèche ou les ateliers proposés par le RPE, sont des premiers lieux de socialisation où l'enfant découvre l'autre, partage avec l'autre, mais aussi se confronte à lui. L'adulte est alors là, pour l'accompagner dans ses premiers pas « en société », pour le rassurer, tout en lui permettant d'expérimenter.



- Pour contribuer à son épanouissement, l'enfant a besoin de l'adulte pour donner du sens à ce qu'il vit mais également de le valoriser. Le professionnel verbalise et accompagne l'enfant dans sa découverte au monde, dans ses apprentissages de la vie quotidienne mais également par rapport à ce qu'il peut ressentir. L'amener à comprendre ses émotions permet à l'enfant de mieux les appréhender.
- Dans la même lignée, l'ouverture sur l'extérieur est propice à l'épanouissement et à l'expérimentation. L'enfant se ressource d'une certaine manière et peut contempler la nature afin d'éveiller ses connaissances et sa curiosité sur le monde qui l'entoure. La journée de l'enfant peut être rythmée. Le professionnel permet de rompre la routine en favorisant les sorties dans le jardin, en se rendant à une activité programmée (balade, pique-nique, ...).

Tout cela n'est possible que dans un contexte de sécurité affective, de bienveillance et en cohérence avec les valeurs familiales. La coéducation est centrale et l'équilibre entre la prise en compte de l'individualité de chacun et l'organisation de la vie en collectivité est recherchée.

Les familles

Avant d'être accueilli au sein d'un mode de garde, l'enfant naît et se construit au sein d'une famille à part entière et singulière. Il est essentiel d'avoir conscience que l'enfant est avant tout l'enfant de son ou de ses parents. C'est pourquoi il est nécessaire de construire une relation triangulaire Enfant-Professionnel-Parents dont voici les grandes étapes et les principes :

- Le premier contact avec les familles se traduit par un échange d'informations sur les modalités de garde possibles pour l'enfant déjà né ou à naître. C'est un temps d'écoute et de transmission d'informations. Le professionnel, tout en prenant en compte les besoins des parents, les accompagne dans leurs choix du mode de garde en fonction des possibilités du service.
- La famille fait ensuite le choix de confier son enfant à un professionnel de l'accueil individuel ou en accueil collectif. Dans le verbe « confier » on retrouve la notion de confiance qui est indispensable pour le bon déroulement de l'accueil. Cette relation n'est pas innée mais se bâtit au fil du temps par le biais d'échanges mais également de postures professionnelles. Cette relation doit se construire dans l'écoute, le respect, la bienveillance et la tolérance de chacun. Au fil des années, les familles



- évoluent tant par la forme que par leur histoire, les professionnels font preuve de confidentialité et de non-jugement.
- L'adaptation est une étape clé puisqu'elle prépare progressivement l'enfant à se séparer de son parent et inversement. Les professionnels identifient le parent comme le premier connaisseur et éducateur de l'enfant. Il est donc important d'être à l'écoute, d'être disponible pour échanger sur les valeurs éducatives portées par la famille, sur celles de la structure ou du professionnel accueillant. Cet échange doit donc permettre de mieux connaître l'enfant et ses particularités (habitudes de vie, objets transitionnel, ...) mais également d'établir une cohésion éducative pour que l'enfant puisse évoluer sereinement (tout ceci n'étant possible que dans le cadre du fonctionnement de l'établissement ou de l'organisation de l'assistant maternel, garants du bien-être de l'ensemble des enfants accueillis).
- La relation se construit également autour des temps de transmissions qui se déroulent au moment de l'accueil et du départ de l'enfant. Le parent relaye alors les informations qui pourront permettre au professionnel d'accueillir l'enfant de façon optimale. De même, en fin d'accueil, le professionnel explique le déroulé de la journée de l'enfant avec tous les moments importants. Pour permettre une confiance et de toujours positionner le parent comme responsable de son enfant, il nous semble primordial de pouvoir transmettre l'ensemble des informations marquantes de la journée de l'enfant autant positives (participation à l'activité, moment de sociabilité, ...) que négatives (apparition de fièvre, comportement inadapté, ...).
- En fonction des besoins, les professionnels (structures collectives, RPE, service petite enfance) sont à l'écoute des parents, accompagnent leur parentalité et restent à leur disposition pour échanger et partager. Dans certaines situations particulières, les professionnels peuvent être à l'initiative de rencontres avec les parents pour pouvoir faire le point sur l'accueil de leurs enfants (transmission orale d'observation, évolution de l'enfant, ...). Les parents peuvent aussi être accompagnés vers des professionnels plus spécialisés afin de répondre au mieux à leurs besoins ou questionnements.
- Les parents sont invités s'ils le souhaitent à participer à la vie de la crèche et des RPE lors de différents temps imaginés et proposés par les professionnels. Par exemple, lors de la réunion en début d'année, lors de soirées à thème, de temps festifs, d'ateliers parents-enfants, ... de participation au Comité de Pilotage des RPE, ... L'aménagement de l'espace est également réfléchi pour donner toute sa place, au quotidien, aux parents.



Les professionnels

Pour permettre un accueil de qualité de l'enfant et sa famille, il est indispensable d'instaurer une cohésion d'équipe positive au sein des professionnels petite enfance d'ARCHE AGGLO. Pour ce faire nous apportons une importance à la notion de temps, de communication, de partage et de formation.

Au niveau des RPE, nous retrouvons :

- Des réunions internes à ARCHE AGGLO qui sont régulièrement organisées afin de travailler ensemble autour de situations vécues par les assistants maternels, par les parents ou par les animatrices de RPE mais également d'élaborer une dynamique de projet notamment avec la Direction Petite Enfance.
- Des réunions extérieures avec le réseau RPE ou d'autres partenaires qui permettent de développer les connaissances de différents territoires. Elles permettent de créer du lien par le partage d'expériences.
- Des temps d'animation collectifs pour les assistants maternels et les enfants sont organisés par les animatrices responsables des RPE afin de permettre des rencontres entre enfants dans un lieu différent mais également entre professionnels laissant place à des échanges.
- Les animatrices responsables des RPE ne sont pas responsables hiérarchiques des assistants maternels mais elles jouent un rôle important auprès de ces professionnels tant au niveau administratif, juridique, que professionnel. Sur ce dernier point, les responsables animatrices les accompagnent dans leurs pratiques professionnelles au quotidien avec la mise en place d'Analyses de la Pratique Professionnelle (APP) et des propositions de formations ou soirées d'information.

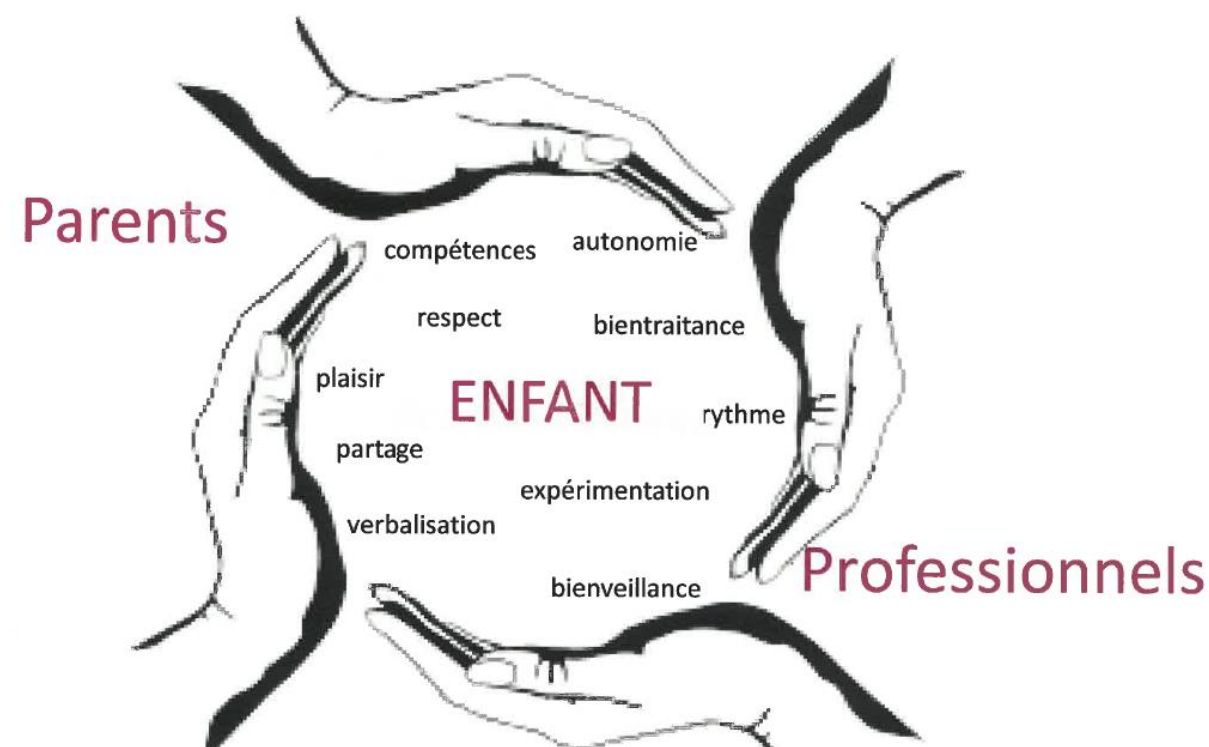
Au niveau des crèches, on retrouve également plusieurs temps d'échanges et de partage :

- Dans chaque crèche, des réunions sont programmées mensuellement en dehors des temps d'accueil afin de développer l'esprit d'équipe, d'échanger autour de nouveaux projets ou de situations dans le but de maintenir une continuité en s'appuyant notamment sur le projet pédagogique. L'enfant reste au centre des préoccupations et c'est dans une bienveillance, une recherche de qualité, une dynamique positive que les professionnels échangent ensemble pour harmoniser ou revoir leurs pratiques afin de répondre de manière adaptée aux besoins de l'enfant.



- Deux journées pédagogiques par an (hors accueil des enfants) sont organisées à chaque rentrée. Ces journées permettent aux professionnels de se retrouver en équipe afin de lancer la nouvelle année sur le plan pédagogique mais également de revoir certains protocoles.
- Des réunions en groupe et des temps individuels sont également proposés entre les directrices et la direction du service petite enfance afin d'optimiser et d'élaborer des projets élargis sur plusieurs ou toutes les structures et donc de développer le travail partenarial. Ces temps permettent également d'échanger, d'accompagner et de cibler les besoins des professionnels petite enfance.
- Des Analyses de la Pratique Professionnelle (APP) animées par un psychologue sont mis en place de manière régulière pour chaque crèche. Ces temps d'échanges libres permettent aux professionnels de verbaliser, de réfléchir et de se questionner en équipe sur des situations vécues au quotidien voir de remettre en question leur posture professionnelle.
- Le domaine de la petite enfance évolue régulièrement c'est pourquoi les professionnels tous diplômés confondus bénéficient de la formation continue afin de conforter leurs connaissances déjà acquises ou de les actualiser. De la même façon, ils sont également invités à des réunions d'informations animées par des professionnels ARCHE AGGLO ou par des intervenants extérieurs. Ce partage d'expérience entre professionnels permet la reconnaissance du travail et des compétences de chacun, mais aussi une transmission des savoirs.
- Dans la même lignée, ARCHE AGGLO souhaite mettre en place, en fonction des besoins du service et en fonction des besoins des professionnels, des partages d'expériences entre les différentes crèches de la collectivité. Par exemple, de permettre à un professionnel de se rendre sur autre crèche afin de prendre le temps d'observer des pratiques peut être différentes ou bien de se renseigner sur le matériel spécifique à la petite enfance (ergonomie, assiette repas.). Pour nous, ce partage d'expérience se fait dans une démarche bienveillante et positive permettant une ouverture sur d'autres pistes de réflexion ou une optimisation sur le choix du matériel par exemple.

Pour les professionnels, leurs grandes valeurs professionnelles sont résumées ainsi





PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Partenariat :

En interne :

Dans un premier temps, suite à la fusion des 3 communautés de communes en 2017, un premier travail en transversalité au sein de la direction Petite Enfance a permis de mettre en commun les différents services et trouver une unité de fonctionnement pour offrir la même qualité d'accueil et le même service au public, tout en gardant les spécificités locales.

Le dialogue, l'échange, le partage de pratiques entre toutes les structures au sein du Service Petite Enfance, a permis de développer des projets transversaux, comme nous l'avons vu pour les formations, mais aussi pour l'organisation de soirées de conférences, de fêtes, ...

Puis, nous avons développé un travail partenarial avec les services Education aux Arts et à la Culture (EAC) et Lecture Publique. Les professionnels Petite Enfance ont précisé les valeurs professionnelles qu'ils souhaitent développer à travers cette thématique, cela a d'ailleurs été l'objet d'un avenant au précédent Projet de Service. Les enfants peuvent ainsi bénéficier davantage d'interventions d'artistes au sein des structures (spectacles, contes, marionnettes, découverte du livre et du chant, ...)

Avec les partenaires locaux :

A ce niveau, nous avons des relations avec des partenaires institutionnels, tels que les services des Caisses d'Allocations Familiales et ceux des 2 départements dans l'intérêt des familles.

Les services du Département de la Drôme et de l'Ardèche assurent le suivi, le contrôle et l'accompagnement des structures petites enfance autour de l'agrément de celles-ci, tout ceci en vue d'une constante amélioration de la qualité d'accueil des enfants et des familles.

Nous sollicitons également les services des Départements pour des questions administratives, juridiques, ils ont un rôle important de conseil et d'appui pour le service Petite Enfance, nous permettant d'adapter l'offre d'accueil à l'évolution de notre société.

Le travail de partenariat est également très développé dans le cadre de l'accompagnement de certaines familles ou des assistants maternels.

Nous avons notamment signé une convention avec le Département de la Drôme pour des places « réservées » pour des enfants dont les familles bénéficient d'un accompagnement particulier. De même, avec le Département de l'Ardèche, nous faisons le nécessaire pour que



certaines familles ayant de faibles revenus ou ayant un enfant en situation de Handicap, peuvent bénéficier d'un soutien financier du Département.

Une réflexion est en cours concernant la contractualisation avec les CAF, Pôle Emploi et les familles pour favoriser l'accueil des enfants dont les parents sont en cours d'insertion professionnelle, de formation, ... dans le cadre du dispositif AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle)

Nous avons également un travail de partenariat développé avec les services des 2 Caisses d'Allocations Familiales que ce soit en termes d'objectifs de réalisations, de projets à développer. Tout ceci a fait l'objet de la signature d'une première Convention Territoriale Globale, véritable feuille de route pour notre collectivité ; CTG qui s'est terminée fin 2021.

ARCHE Agglo a entrepris un travail de rédaction de son Projet de Territoire dès l'automne 2021 qui sera finalisé courant 2022 et donc la signature d'une nouvelle CTG pour la période 2022-2026 constituera son volet social.

L'accompagnement par les services de la CAF est également d'ordre règlementaire, notamment dans le cadre de l'application de la Prestation de Service Unique, de suivi des enjeux CTG, de l'application des directives de la Convention d'Objectifs et de Gestion. Enfin, les Caisses d'Allocations Familiales sont des partenaires financiers importants pour notre collectivité que ce soit par le biais des Prestations de Service, du Bonus Territoire ou de subventions pour du matériel pédagogique, la rénovation de bâtiments, la mise en conformité de ceux-ci, ...

Au niveau plus local, chacun des EAJE et des RPE développe des projets avec des partenaires de proximité. Ainsi, sont développés des liens avec les bibliothèques, les centres de loisirs, les écoles, les ludothèques, ... D'autres utilisent des bâtiments municipaux ou de l'agglomération (tels que des gymnases par exemple) ... Enfin, certains font appel à des personnes « ressources » locales pour développer des animations ou sorties spécifiques pour les enfants. Ces temps de sorties ou l'arrivée d'intervenants extérieurs offrent aux enfants la possibilité de sortir du quotidien de la crèche ou de l'assistant maternel et permettent aux enfants de découvrir le monde qui les entoure. Outre l'intérêt pour les enfants, tout ce travail de partenariat permet aux multi-accueils et aux RPE de s'intégrer dans la vie locale.

Participation des familles :

Pour ARCHE Agglo, il est important que les familles utilisatrices du Service Petite Enfance soient intégrées dans la vie de celui-ci.

Cela se fait à plusieurs niveaux :



De façon générale, les parents bénéficient d'un accueil privilégié que ce soit au sein des EAJE ou des RPE, les professionnels sont à l'écoute de leurs besoins, interrogations et les accompagnent dans leur rôle de parent voire de parent employeur pour les RPE.

Des temps d'information sont proposés aux familles, elles peuvent être invitées à des temps festifs ou à des moments privilégiés au cours de l'année.

Au niveau des RPE, ARCHE Agglo crée, conformément au nouveau référentiel, un Comité de Pilotage au sein duquel les parents pourront s'exprimer et donner leur avis en devenant membres de celui-ci.

Le Service Petite Enfance, par le biais de son Groupe Projet Parentalité constitué de directrices d'EAJE et d'animatrices responsables de RPE, participe activement au mois de la Parentalité organisé en novembre par ARCHE Agglo. Au cours de cet événement, les parents ont la possibilité de s'informer, d'échanger avec d'autres parents, de partager des moments privilégiés avec leurs enfants, ...

Axes de réflexion en cours :

Selon les enjeux définis par le Projet de Territoire et la nouvelle CTG, de nouveaux axes de travail seront définis :

- Une réflexion est en cours concernant la contractualisation avec les CAF, Pôle Emploi et les familles pour favoriser l'accueil des enfants dont les parents sont en cours d'insertion professionnelle, de formation, ... dans le cadre du dispositif AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle).
- Le volet développement durable est déjà travaillé avec notamment l'insertion systématique d'une clause « écologique » dans nos différents marchés (circuit court, label écoresponsable, ...
-



UN PROJET DE SERVICE VIVANT ET EVOLUTIF

Ce document réalisé avec l'ensemble des professionnels définit les valeurs communes du service Petite Enfance d'ARCHE Agglo en intégrant les 10 grands principes de la Charte Nationale de l'Accueil du Jeune Enfant. Chaque structure collective en équipe, chaque RPE décline ensuite les grandes valeurs de ce projet de service au travers de son projet pédagogique, d'activités, ...

Le service Petite Enfance s'est lancé dans une dynamique volontariste de projet et donc d'évolution et d'adaptation continue, par le biais des Groupes Projets. Ils sont constitués de Directrices d'EAJE et d'animatrices de RPE. Ce sont des instances de réflexion, de recherche et de proposition, afin d'optimiser le fonctionnement du service. Ils sont au nombre de 5 :

- Groupe projet Médical, hygiène, sécurité
- Groupe Projet Communication
- Groupe Projet Educatif
- Groupe Projet Parentalité
- Groupe Projet Veille juridique

Ce projet évoluera en fonction des enjeux de la CTG, du Projet de territoire pour s'adapter aux nouveaux besoins des familles, à l'évolution de notre société.

Fait le 6 Juillet 2022

A Mauves

Mr Frédéric SAUSSET, Président

 D'ARDÈCHE EN HERMITAGE
ARCHE
 Agglo

